

Suite à la convocation en date du 23 avril 2025,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 6 juin 2025,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la Lys, le 13 juin 2025

Étaient présents :

MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Dissaux, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Chevalier, Delrue, Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Cambien, Dieusart, Haesebroeck, Hocq, Houssin, Ledoux, Legrand, Perin

Vu le rapport n° 17-25

DECIDE

- D'autoriser son Président à signer la convention avec le SYMSAGEL dans le cadre de la protection de la ressource ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget du Syndicat ;
- D'autoriser son Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

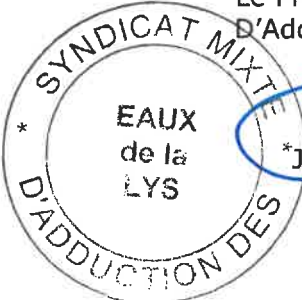
VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
D'Adduction des Eaux de la Lys



*Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Convention avec le SYMSAGEL dans le cadre de la protection de la ressource

Le SYMSAGEL élabore actuellement un Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) à l'échelle du bassin versant de la Lys.

L'aire d'alimentation de la prise d'eau en rivière de Moulin-le-Comte représente 305 km², soit environ 17 % de la surface totale du bassin versant. Le Smael est bien sûr le principal producteur d'eau potable de ce bassin.

Le SMAEL a engagé en 2023 une action de protection de la ressource par le développement d'une agriculture de conservation des sols. Deux conventions ont été passées avec la Chambre Régionale d'Agriculture d'une part et l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable du Pas-de-Calais (APAD) d'autre part.

Le SYMSAGEL a recruté un ingénieur pour développer le PTGE en janvier 2025. Une partie du temps de travail est consacré à la réalisation des missions relevant de la compétence du SMAEL qui ne dispose pas de personnel spécialisé en la matière.

L'agent du SYMSAGEL pourrait réaliser pour le compte du SMAEL :

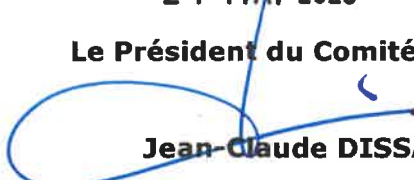
- Le suivi technique des conventions engagées avec la Chambre d'agriculture et l'APAD 62 en vue de promouvoir l'agriculture de conservation des sols sur l'Aire d'Alimentation de Captage ;
- L'accompagnement dans la définition d'actions complémentaires permettant de protéger la ressource en eau de l'Aire d'Alimentation de Captage :
 - o Élaboration d'un programme d'action en lien avec le SMAEL
 - o Analyse de la faisabilité et chiffrage des actions
 - o Négociation avec les partenaires techniques et financiers
 - o Établissement des fiches actions
 - o Élaboration du plan de financement

Le temps de travail prévisionnel est estimé à 296 jours sur 3 ans.

En retenant le coût journalier de 383€, le coût total de l'assistance technique procurée par le Symsagel s'élèverait à 113 368€ soit 28 342€ par an.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le SYMSAGEL ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget du Syndicat ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

27 MAI 2025**Le Président du Comité Syndical,****Jean-Claude DISSAUX**